

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : RD268 - Port-Saint-Louis-du-Rhône - Travaux de réparation du pont des Enfores B. Convention de régularisation financière.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention avec Le SFERIS - GESTIONNAIRE DELEGUE INFRASTRUCTURE PORT DE MARSEILLE dont le projet est joint en annexe au rapport, ayant pour objet de définir les charges financières relatives à la sécurisation du domaine ferroviaire dans le cadre des travaux de réparation du Pont des Enfores B sur la RD 268 à Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La dépense d'un montant de 6 375 € sera imputée au chapitre 23 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**